



CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2014

Le Conseil municipal a sollicité le Conseil général de l'Isère pour développer un projet muséal d'intérêt départemental sur le site Saint- Pierre/Saint-Georges à Vienne (vue du musée Saint-Pierre).

Le Conseil municipal qui s'est réuni lundi 15 décembre à 19h30 à la Salle des fêtes a adopté 76 délibérations. Si le groupe majoritaire gère au plus près les intérêts des Viennoises et des Viennois, tout en investissant pour leur avenir, comme le montrent les délibérations ci-après, les groupes d'opposition municipale se sont distingués en votant les projets, les subventions, les dépenses, mais rarement les recettes nécessaires pour financer ceux-ci. Une approche politicienne et démagogique qui ne doit pas tromper les Viennois.

00 – Motion en faveur du Center Parcs sur la commune de Roybon

Le Conseil municipal a réaffirmé son soutien au projet de Center Parcs de Roybon et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement du territoire régional...

(2 abstentions : Maud Garrigues et Ryma Prost-Romand, groupe PS)

01 – Demande de création d'un musée départemental historique de la ville de Vienne

La Ville de Vienne dispose de riches collections et ensembles patrimoniaux remarquables. Il y a aujourd'hui nécessité de mettre en œuvre une structure muséale moderne permettant d'offrir une approche historique, patrimoniale et culturelle de la Ville aux habitants comme aux extérieurs et aux touristes.

L'effort du Département de l'Isère en matière d'aménagement culturel et patrimonial, et tout particulièrement muséal, est très inégalement réparti sur le territoire départemental. Le Conseil municipal a sollicité le Conseil général de l'Isère pour développer un projet muséal d'intérêt départemental sur le site Saint- Pierre/Saint-Georges à Vienne.

(Voté à l'unanimité)

02 – Recouvrement sur le budget annexe stationnement, admission en non-valeur

L'admission en non-valeur (impayés) présentée par le Trésorier Principal s'élève à un montant de 96 €. Le Conseil municipal s'est prononcé en faveur de cette admission en non-valeur.

(Voté à l'unanimité)

03 - Recouvrement sur le budget restauration municipale, admission en non-valeur

Les admissions en non-valeur (impayés) présentées par le Trésorier Principal s'élèvent à un total de 143,06 €. Le Conseil municipal s'est prononcé en faveur de ces admissions en non-valeur.

(Voté à l'unanimité)

04 – Autorisation permanente et générale de poursuites donnée au Trésorier Municipal

Le Conseil Municipal a donné une autorisation permanente au responsable de la Trésorerie de Vienne Agglomération pour effectuer les actes de poursuites suivants : opposition à tiers détenteurs auprès des employeurs ou d'autres tiers détenteurs (CAF, locataires...), opposition à tiers détenteur auprès des banques, mise en demeure, saisie, vente ou procédure de saisie extérieure.

(Voté à l'unanimité)

05 – Garantie d'emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par ADVIVO pour l'opération acquisition-amélioration d'un logement individuel situé 22, boulevard des Alpes

Le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour que la Ville de Vienne accorde sa garantie à hauteur de 35 %, soit la somme de 45 500 €, pour l'emprunt total de 130 000 € contracté par Advivo auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer l'opération acquisition-amélioration d'un logement individuel situé au 22 boulevard des Alpes.

(Voté à l'unanimité)

06 - Maison des Syndicats de la Ville de Vienne : demande de participation financière au Conseil Général de l'Isère

Le Conseil Municipal a sollicité la participation du Conseil Général de l'Isère pour l'obtention d'une subvention visant à financer une partie du coût de fonctionnement s'élevant à près de 50 000 €.

(Voté à l'unanimité)

07 – Actualisation de l'autorisation de programme / crédits de paiement (AP/CP) pour la « Performance Énergétique »

Le Conseil municipal s'est prononcé en faveur de l'actualisation de l'AP/CP relative aux travaux d'amélioration de la performance énergétique des équipements municipaux, pour 2014, 2015.

Montant total de la dépense : 1 000 000 €. CP 2014 : 130 000 €. CP 2015 : 150 000 €. CP 2016 et suivants : 720 000 €.

(Voté à l'unanimité)

08 – Actualisation de l'autorisation de programme / crédits de paiement (AP/CP) pour l'acquisition et la rénovation du bâtiment « Proplan »



Le Conseil municipal s'est prononcé en faveur de l'actualisation de l'autorisation de programme / crédits de paiement dénommée « Proplan » dans son budget principal. Elle porte sur l'acquisition du bâtiment, l'aménagement de la bibliothèque de quartier, le transfert du Musée de la Draperie et l'aménagement de locaux à vocation économiques.

Montant total de la dépense : 2 600 000 €. Réalisation 2013 : 380 000 €. CP 2014 : 200 000 €. CP 2015 : 720 000 €. CP 2016 : 1 300 000 €.

(Voté à l'unanimité)

09 – Actualisation de l'autorisation de programme / crédits de paiement (AP/CP) pour l'opération de rénovation du bâtiment « le Manège »

Le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur de l'actualisation de l'AP/CP relative aux aménagements du Manège pour la période 2014-2016. Cette salle située à l'Espace St-Germain sera totalement rénovée pour devenir un espace multifonctions.

Montant total de la dépense : 3 588 000 € : CP 2014 : 5 000 €. CP 2015 : 500 000 €. CP 2016 : 3 083 000 €.

(Voté à l'unanimité)

10 – Actualisation de l'autorisation de programme / crédits de paiement (AP/CP) pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux

Le Conseil municipal s'est prononcé en faveur de l'actualisation de l'AP/CP relative aux travaux pour l'accessibilité des bâtiments communaux (ascenseurs).

Montant total de la dépense : 1 000 000 €. CP 2014 : 100 000 €. CP 2015 : 300 000 €. CP 2016 et suivants : 600 000 €.

(Voté à l'unanimité)

11 – Contentieux Dexia – inscription de provisions pour risques financier et exceptionnel au BP 2014.

Au titre du principe comptable de prudence et de fiabilité des comptes, il convient de valoriser dans les comptes de la commune le risque généré par l'emprunt n° ON256449EUR contracté initialement auprès de DEXIA en juillet 2006.

Le Conseil municipal a autorisé le Maire ou son représentant à provisionner les sommes suivantes : pour 2013, 338 473,87€ sur le compte 6865 (provision pour risque financier) et 40 000 € sur le compte 6875 (provision pour risque exceptionnel) ; pour 2014, 364 467,16 € sur le compte 6865 (provision pour risque financier).

(Voté à l'unanimité)

12 – Décision Modificative n° 2 - ouvertures et transferts de crédits

Pour le budget principal, il convient notamment d'inscrire en provision, suite au contentieux engagé par la ville de Vienne avec Dexia pour l'emprunt n°MON256449EUR, les sommes des intérêts non réglés pour les années 2013 et 2014 et de réajuster certains crédits dont la masse salariale. Le Conseil Municipal a adopté cette décision modificative.

(27 voix pour, groupe majorité ; 6 voix contre, groupe PS et 2 abstentions, groupe FN)

13 – Avenant de réaménagement de garantie d'emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par ADVIVO

Le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour que la Ville de Vienne accorde sa garantie pour le réaménagement de la dette d'Advivo auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

(Voté à l'unanimité)

14 – Autorisation budgétaire spéciale – Dépenses de fonctionnement – Budget Principal – subventions aux associations

En attendant le vote du budget en mars 2015, les associations recevant des subventions supérieures à 12 000 € percevront un acompte de celles-ci. Le Conseil Municipal ayant décidé d'adopter l'autorisation budgétaire spéciale (crédits anticipés 2015) pour la somme de 1 017 707 €.

(Voté à l'unanimité)

15 – Autorisation budgétaire spéciale – Dépenses d'investissement – Budget Principal

Le Conseil Municipal a décidé d'adopter l'autorisation budgétaire spéciale (crédits anticipés 2015) pour des dépenses d'investissement pour la somme de 1 043 289 euros.

(Voté à l'unanimité)

16 – Autorisation budgétaire spéciale – Budget annexe Stationnement

Le Conseil Municipal a décidé d'adopter l'autorisation budgétaire spéciale (crédits anticipés 2015) pour les dépenses d'investissement du service Stationnement pour la somme de 128 804 euros.

(6 voix contre : groupe PS)

17 – Autorisation budgétaire spéciale – Budget annexe service des Eaux

Le Conseil Municipal a décidé d'adopter l'autorisation budgétaire spéciale (crédits anticipés) pour les dépenses d'investissement du service des eaux pour la somme de 218 250 euros.

(Voté à l'unanimité)

18 – Fixation d'un taux directeur annuel pour l'évolution des tarifs et droits prévus au profit de la commune à caractère non fiscal

Le Conseil Municipal a décidé de fixer le taux directeur 2015 pour l'évolution des tarifs des droits de voirie, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, à 1,014 soit une augmentation de 1,4 %.

(2 voix contre : groupe FN)

19 - Participation financière de la Ville de Vienne à ADVIVO pour le dispositif « Correspondants de nuit » pour le 1^{er} semestre 2014

Le dispositif des « Correspondants de Nuit » d'ADVIVO sur les secteurs de la Vallée de Gère, d'Estressin et de Malissol, a pris fin au 1^{er} juillet 2014 compte tenu de la défaillance de l'entreprise adjudicataire, du désengagement de l'état et du Département dans ce dispositif.

Le Conseil municipal a approuvé la participation financière de la Ville de Vienne à Advivo d'un montant de 35 000 € correspondant au 1^{er} semestre 2014 (6 abstentions : groupe PS)

20 – Contrat Urbain de Cohésion Sociale, programme d'action Prévention - Santé 2014 et financements accordés à la Ville de Vienne par l'Agence Régionale de Santé

La Ville de Vienne souhaite mettre en place une action de Prévention Santé autour du thème : « Alimentation et santé ». Le Conseil municipal a approuvé la demande de subvention pour la mise en oeuvre de cette action.

(Voté à l'unanimité)

21 – Demande de subvention au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour le projet de vidéoprotection 2014



Le Conseil Municipal a sollicité le soutien financier de l'Etat, au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), pour le financement à hauteur de 40% de l'extension du parc de caméras de vidéoprotection sur le quartier de la Vallée de Gère.

(6 contre : groupe PS)

22 – Acquisition de la parcelle AO 453, Porte de la Cour de l'Ambulance, sise 1 rue des Ursulines

Considérant la volonté de la Commune de conserver, entretenir et restaurer les vestiges de l'Histoire présents sur son territoire, le Conseil municipal a approuvé l'acquisition moyennant 1 euro symbolique de la parcelle AO 453, d'une superficie de 3 m², sise 1 rue des Ursulines, sur laquelle est implantée la « Porte de la Cour de l'Ambulance », appartenant aux copropriétaires de l'immeuble situé 1 rue des Ursulines.

(Voté à l'unanimité)

23 - Acquisition de la parcelle AR 423 sise chemin de la Réglane

Considérant la nécessité d'acquérir cette bande de terrain afin de procéder à l'élargissement de la voirie, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition moyennant 1 euro symbolique de la parcelle cadastrée AR 423, sise chemin de la Réglane, lieudit Papette, d'une superficie de 43 m².

(Voté à l'unanimité)

24 – Acquisition des parcelles BO 256p et BO 334p, sises chemin des Plantées

Considérant la nécessité d'acquérir deux bandes de terrain issues de cette propriété, d'une superficie totale d'environ 131 m², aux fins d'élargissement de la voirie, le Conseil municipal a approuvé l'acquisition moyennant 1 euro symbolique des parcelles BO 256p et BO 334p, d'une superficie totale d'environ 131 m², sises chemin des Plantées.

(Voté à l'unanimité)

25 – Echange entre la société civile immobilière (SCI) SLTR et la Ville de Vienne, de bandes de terrains sises au croisement de la rue Edouard-Girerd et du Quai Frédéric-Mistral

Considérant la nécessité de procéder à une régularisation afin que le cadastre soit conforme à la réalité du terrain, le Conseil Municipal a approuvé l'échange sans soulte de la bande de terrain non cadastrée d'environ 48 m², située Quai Frédéric-Mistral, appartenant à la Ville de Vienne, avec le tènement cadastré BR 143p d'environ 96 m², situé au croisement de la rue Edouard-Girerd et du Quai Frédéric-Mistral, appartenant à la SCI SLTR.

(Voté à l'unanimité)

26 - Cession des parcelles AO 404p, 381p et 380, sises 5, rue Girard et 2, rue Serpaize

Le Conseil Municipal a approuvé la cession du bâtiment en état vétuste ainsi qu'une surface au sol d'environ 410 m² composée des parcelles AO 404p, 381p et 380, sises 5, rue Girard et 2, rue Serpaize, moyennant la somme de 65 000 euros.

(Voté à l'unanimité)

27 - Dispense de purge des privilèges et hypothèques pour les acquisitions amiables dont le montant n'excède pas 7 700 €

Le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à se dispenser de l'accomplissement des formalités de purge des privilèges et hypothèques éventuellement inscrits pour les acquisitions amiables, reçues par lui, dont le montant n'excède pas 7 700 €.

(Voté à l'unanimité)

28 - Modification des tarifs du stationnement

Considérant la nécessité de prendre en compte l'augmentation des coûts de maintenance et de suivi des infrastructures du Plan Général de Stationnement, le Conseil municipal a approuvé la modification des tarifs du stationnement sur voirie. Ces tarifs seront applicables à compter du 1er janvier 2015 pour le parking Saint-Marcel. Pour le stationnement de surface, ces nouveaux tarifs s'appliqueront lors de la mise en place des nouveaux horaires prévue en avril 2015. (lire aussi en page n°9 du magazine de janvier 2015)

(27 voix pour, majorité ; 8 voix contre : 6, groupe PS ; 2, groupe FN)

29 - Groupement de commandes entre la Ville de Vienne et ViennAgglo pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement de la Rue Marchande à Vienne

Le Conseil municipal a approuvé la décision de constituer un groupement de commandes entre la Ville de Vienne et ViennAgglo pour la désignation du maître d'œuvre relatif à l'aménagement de la Rue Marchande.

(Voté à l'unanimité)

30 - Groupement de commandes entre la Ville de Vienne et ViennAgglo pour le marché de fourniture, mise en place et entretien du mobilier urbain (abris voyageurs et dispositifs d'information) d'affichage municipal ainsi que des panneaux d'affichage libre

Le Conseil municipal a approuvé la décision de constituer un groupement de commandes entre la Ville de Vienne et ViennAgglo pour le marché de fourniture, mise en place et entretien du mobilier urbain d'affichage municipal ainsi que des panneaux d'affichage libre.

(Voté à l'unanimité)

31 - Plan de Déplacements Urbains (PDU), demande de subvention à ViennAgglo

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de sécurité et d'aménagement favorisant l'accessibilité aux piétons et personnes à mobilité réduite, le Conseil municipal a sollicité la participation de ViennAgglo à hauteur de 50 % du financement restant à la charge de la commune, soit, 35 892,15 euros HT.

(Voté à l'unanimité)

32 - Participation de ViennAgglo au financement de la construction d'un sanitaire public place des Allobroges

La Ville de Vienne a élaboré un dossier complet de construction d'un nouveau WC public place des Allobroges (Champ de Mars). Le Conseil municipal a sollicité la participation de ViennAgglo à hauteur de 50 % du coût total HT, soit, 62 227,75 euros HT.

(Voté à l'unanimité)

33 - Convention financière entre le Syndicat des Energies du Département de l'Isère et la Ville de Vienne pour l'enfouissement des réseaux BT/FT chemin de Charavel

Considérant l'intérêt pour la Ville de Vienne d'enfouir les réseaux Basse Tension et France Télécom du chemin de Charavel, le Conseil Municipal a pris acte de l'avant-projet, du plan de financement prévisionnel et de la contribution de la Ville de Vienne aux frais de maîtrise d'ouvrage.

(Voté à l'unanimité)

34 - Protocole d'accord transactionnel avec le syndicat des copropriétaires de l'immeuble, sis, 63 rue Marchande, 2, rue Siméon Gouet



Le Conseil Municipal a approuvé le projet de protocole transactionnel portant sur la diminution du coût de refacturation de la location de l'échafaudage sur l'immeuble sis, 63 rue Marchande et 2, rue Siméon Gouet, pour un montant de l'ordre de 30 000 € et l'engagement du syndicat des copropriétaires d'exécuter les travaux de toiture préconisés par l'arrêté avant le 30 juin 2015, afin de faire cesser le péril ordinaire, et de payer les sommes dues à la Ville, au titre de la location de l'échafaudage, sans contestation ni recours.

(à l'unanimité des votants)

35 - Constitution de la commission locale pour l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) et ses modalités de concertation

Le Conseil municipal a approuvé la constitution de la commission locale de l'AVAP comme suit : Michèle Cédric, Philippe Romulus, Maryline Silvestre, Michèle Desestret, Jean-Yves Curtaud, Michel Pavon, Ryma Prost-Romand et Norman Méchin.

(Voté à l'unanimité)

36 – Demande de subvention pour la création de l’Aire de mise en Valeur de l’Architecture et du Patrimoine (AVAP)

Il est demandé au conseil municipal d’autoriser M. le maire ou son représentant à solliciter le soutien financier de l’Etat, du Conseil Général de l’Isère et de la Région Rhône Alpes pour le financement des études préalables.

(Voté à l’unanimité)

37 – Modification simplifiée n°4 du Plan Local d’Urbanisme portant majoration du Coefficient d’Emprise au Sol pour la réalisation de programmes de logements sociaux

Le Conseil municipal a délibéré le 23 juin 2014 afin de déterminer les modalités de mise à disposition du public, du dossier de projet de modification simplifiée n° 4 du Plan Local d’Urbanisme, portant majoration du Coefficient d’Emprise au Sol, pour la réalisation de programmes de logements sociaux dans le secteur de l’avenue Berthelot.

Le Conseil municipal du 15 décembre 2014 a instauré une majoration du Coefficient d’Emprise au Sol qui passera de 40% à 60%, afin de modifier les règles de densité qui s’appliquent sur le secteur de Berthelot, situé en zone Ub.

(Voté à l’unanimité)

38 – Recondution de la convention de mutualisation des services techniques de la Ville de Vienne avec ViennAgglo pour l’entretien de bâtiments

Le conseil municipal approuve la convention entre la Ville et ViennAgglo, de mutualisation des services techniques de la Ville pour l’entretien de bâtiments.

(Voté à l’unanimité)

39 – Convention de répartition des charges de bâtiments avec ViennAgglo pour les équipements petite enfance

Le Conseil municipal approuve la convention de répartition des charges liées aux bâtiments Petite Enfance, entre la Ville de Vienne et ViennAgglo.

(Voté à l’unanimité)

40 - Fixation du prix de vente du m3 d’eau au 1^{er} janvier 2015

Considérant les augmentations enregistrées sur les éléments formant les prix du service ainsi que les besoins d’investissements pour la modernisation et la sécurisation du réseau de distribution d’eau potable de la ville de Vienne, le conseil municipal a voté une augmentation de 12 % du prix du m3 d’eau.

(27 voix pour, groupe majorité ; 8 contre : 6, groupe PS et 2, groupe FN)

41 – Demande de subvention pour une étude de faisabilité pour l’installation de panneaux photovoltaïques sur le site des Ateliers de Saint Alban

Le Conseil Municipal a approuvé la réalisation d’une étude de faisabilité pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture du site des ateliers Saint-Alban et sollicité le soutien financier de la région Rhône Alpes.

(Voté à l’unanimité)

42 – Demande de subvention pour l’étude de la faisabilité de la mise en place de centrales hydroélectriques sur la Gère

Le Conseil municipal a approuvé la réalisation d’une étude de faisabilité pour la mise en place de centrales hydroélectriques sur la Gère et sollicité le soutien financier de la Région Rhône Alpes.

(Voté à l’unanimité)

43 - Avenant n°2 à la Convention entre ViennAgglo, l’EPORA et la Ville de Vienne portant et entraînant une modification de la durée et versement d’un acompte

ViennAgglo et la Ville de Vienne ont confié le soin à l’EPORA (Etablissement Public Foncier de l’Ouest Rhône-Alpes) de procéder à des acquisitions et des travaux de requalification foncière sur le site « Proplan » de la Fûterie. Le Conseil Municipal a approuvé l’avenant n°2 à la Convention entre ViennAgglo, l’EPORA et la Ville de Vienne portant prolongation de la durée de portage et versement d’un acompte de 200 000 €.

(Voté à l’unanimité)

44 – Autorisation de travaux au théâtre municipal pour l’élévation du niveau de sécurité incendie

Le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une autorisation de travaux pour l’élévation du niveau de sécurité incendie au théâtre municipal.

(Voté à l’unanimité)

45 – Mise à disposition partielle du service voirie de la Ville de Vienne à ViennAgglo pour les missions concernant l’entretien des voies d’intérêt communautaire – (renouvellement de la convention)

Le Conseil municipal a approuvé les conditions de mise à disposition partielle du service communal à ViennAgglo pour des missions d’entretien de la voirie d’intérêt communautaire.

(Voté à l’unanimité)



La conduite Bonna qui sillonne le long de la Gère et alimente 9000 abonnés est devenue trop vétuste et doit nécessairement être changée.

46 - Renouveau de la convention entre le Conseil Général de l'Isère et la Ville de Vienne relative à l'activité de vaccination de son Service Communal Hygiène et Santé

La Ville de Vienne organise des séances de vaccinations gratuites pour tous publics, d'une durée de deux heures, deux fois par mois, dans le cadre de ses missions de prévention santé. Le Conseil municipal en partenariat avec le Conseil général a approuvé l'action de promotion de vaccination.

(Voté à l'unanimité)

47 - Recensement rénové de la population 2015, recrutement des agents recenseurs

Le Conseil municipal a approuvé pour l'année 2015, la désignation d'un coordonnateur municipal du recensement ainsi que le recrutement d'une équipe de 7 agents recenseurs et leurs modalités de rémunération.

(Voté à l'unanimité)

48 – Conventions de mise à disposition d'agents

Le conseil municipal a approuvé la mise à disposition de plusieurs agents municipaux selon des conventions.

(Voté à l'unanimité)

49 – Contrat d'assurance des risques statutaires – modification du taux de cotisation

Le Conseil Municipal a décidé d'accepter la révision, à compter du 1^{er} janvier 2015, du taux de cotisation au contrat groupe d'assurance mis en place par le centre de gestion de l'Isère, pour garantir la commune contre les risques financiers inhérents au régime de protection sociale des agents (risques décès, accidents du travail, maladies professionnelles) et de porter ce taux à 1.44%.

(Voté à l'unanimité)

50 – Modification du tableau des effectifs – création de poste

Le Conseil municipal a approuvé la modification du tableau des effectifs budgétaires de la ville comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2015. Filière animation : création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe, à raison de 21 heures hebdomadaires.

(Voté à l'unanimité)

51 – Convention de prestation pour l'entretien des locaux de la Régie Autonome Personnalised (R.A.P.) du théâtre de Vienne

Le Conseil Municipal a approuvé la convention de prestation pour l'entretien des locaux de la Régie Autonome Personnalised du théâtre de Vienne.

(Voté à l'unanimité)

52 – Création d'une tarification complémentaire pour les accueils périscolaires municipaux

Les horaires et les modalités de réservations précisent l'obligation d'une réservation des garderies 48h à l'avance et une fin de la garderie à 18h15. Dans le cas où les parents ne respectent pas le délai de réservation ou sollicitent une prise en charge au dernier moment, un tarif « accueil » majoré de 30 % a été voté par le Conseil municipal.

(6 contre : groupe PS))

53 – Rémunération des professeurs des écoles assurant des missions périscolaires



Les enseignants peuvent, à la demande de la ville, intervenir sur des temps périscolaires. Le Conseil municipal a approuvé le versement d'indemnités.

(Voté à l'unanimité)

54 – Prorogation de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public - Agence pour la Réussite Educative - Avenant n° 4

Le Conseil municipal a approuvé la poursuite du Programme de Réussite Educative et la prorogation du Groupement d'intérêt Public « Agence pour la réussite Educative de l'Agglomération Viennoise ».

(Voté à l'unanimité)

55 – Ajustement du tarif du repas au restaurant administratif pour les agents des administrations extérieures conventionnées

Le Conseil municipal a approuvé le tarif appliqué à compter du 1^{er} janvier 2015 au restaurant administratif pour un repas pour les agents des administrations extérieures conventionnées à 7 euros HT, soit 7.70 euros TTC.

(Voté à l'unanimité)

56 – Convention de fourniture de repas avec le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social

A la demande de l'Unité Territoriale de l'Isère de la DIRECCTE Rhône/Alpes, le Conseil municipal a approuvé la signature d'une convention entre la Ville de Vienne et cette administration, afin de pouvoir accueillir leurs agents au restaurant administratif communal pour les repas du midi du lundi au vendredi.

(Voté à l'unanimité)

57 – Convention de fourniture de repas avec le ministère de la justice

Le Conseil municipal a approuvé la convention qui engage la Ville de Vienne à fournir les repas au personnel du Ministère de la justice par le biais de sa Cuisine Centrale.

(Voté à l'unanimité)

58 – Convention de fourniture de repas avec le théâtre de Vienne

Le Conseil municipal a approuvé la convention qui engage la Ville de Vienne à fournir les repas du Théâtre de Vienne pour son personnel et ses intervenants, au restaurant administratif de Vienne dit « restaurant communal ».

(Voté à l'unanimité)

59 – Avenant à la convention pluriannuelle de gestion avec les associations des centres sociaux de l'Isle et d'Estressin « Louis Van Herck »

Le Conseil municipal a approuvé la passation d'un avenant à la convention pluriannuelle de gestion avec l'association du centre social de l'Isle et l'association du centre social d'Estressin « Louis Van Herck » pour une durée d'un an.

(Voté à l'unanimité)

60 - Proposition du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse conclu avec Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère pour la période 2014-2017

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocation Familiales de l'Isère pour la période 2014-2017.

(Voté à l'unanimité)

61 – Modification des tarifs d'occupation du domaine public par les terrasses en raison des intempéries de l'été 2014



Suite aux conditions météorologiques difficiles cet été pour le commerce en général et l'exploitation des terrasses en plein air plus particulièrement, le Conseil Municipal a approuvé la décision de baisser de manière exceptionnelle de 10 % la redevance du domaine public pour les terrasses à tous les professionnels à jour de règlement.

(Voté à l'unanimité)

62 – Application d'un tarif gratuit au Centre d'Art Contemporain La Halle des bouchers pour certains visiteurs

Le Conseil municipal approuve l'application d'un tarif gratuit pour l'accès aux expositions du Centre d'art contemporain pour les personnes et membres des structures suivantes : Association des Amis du Centre d'art contemporain La Halle des bouchers, enseignants de Vienne et agglomération viennoise, étudiants des écoles d'art de la région Rhône-Alpes, ICOM (Organisation internationale des

musées et des professionnels de musée), C-E-A (Association professionnelle des commissaires d'exposition), AICA (Association internationale des critiques d'art), Maison des artistes (Association professionnelle nationale d'artistes plasticiens) et journalistes.

(à l'unanimité des votants)

63 – Demandes de subvention 2015 auprès du Ministère de la Culture (Drac Rhône-Alpes), de la Région Rhône-Alpes et du Conseil général de l'Isère pour les activités du Centre d'art contemporain La Halle des bouchers

Le Conseil municipal a sollicité une subvention à hauteur de 10 000 euros auprès du Ministère de la Culture, une subvention de 10 000 euros auprès de la Région Rhône-Alpes et une subvention de 10 000 euros auprès du Conseil général de l'Isère, afin de réaliser les expositions 2015.

(Voté à l'unanimité)

64 - Demande de subventions dans le cadre de la convention « plan patrimoine 2010-2013 » pour l'année 2014 : Travaux de sauvegarde de l'Odéon (tranche 2)

Considérant la nécessité de lancer les travaux de sauvegarde de l'Odéon, le Conseil municipal approuve les demandes de subvention au titre de l'année 2014 auprès de la DRAC, du Conseil Régional Rhône-Alpes et du Conseil Général de l'Isère, respectivement à hauteur de 40%, 20% et 20% du montant HT de l'action.

(Voté à l'unanimité)

65 – Approbation de la convention relative à l'accès aux cours privées dans le cadre des actions « Ville d'Art et d'Histoire » entre les propriétaires, la ville de Vienne et l'Office de Tourisme de Vienne et du Pays Viennois

Le Conseil Municipal a approuvé la signature de la convention relative à l'accès aux cours privées dans le cadre des actions « Ville d'art et d'histoire ».

(Voté à l'unanimité)

66 – Demande de subvention à la DRAC pour la création d'une bibliothèque numérique de territoire

Le Conseil municipal a sollicité auprès de la Direction régionale des affaires culturelles une subvention au taux le plus élevé pour financer la mise en place d'une bibliothèque numérique sur le territoire à Vienne.

(Voté à l'unanimité)

67 – Bibliothèque de Vienne - Demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Isère au titre de l'année 2015

Le Conseil Municipal a sollicité le Conseil Général de l'Isère pour le versement d'une subvention pour couvrir une partie des dépenses de fonctionnement des Bibliothèques de la Ville de Vienne.

(Voté à l'unanimité)

68 – Conservatoire de Musique & Danse - Demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Isère pour 2015

Le Conseil Municipal a sollicité le Conseil Général de l'Isère pour le versement d'une subvention pour couvrir une partie des dépenses de fonctionnement du Conservatoire Musique & Danse de la Ville de Vienne.

(Voté à l'unanimité)

69 - Demande de subvention 2015 auprès du Conseil Général de l'Isère pour les actions menées dans le cadre de la valorisation du patrimoine, du centre de restauration et d'études archéologiques, des musées de Vienne et de la reconduction du poste de chargé de mission patrimoine

Le Conseil Municipal a sollicité le Conseil général de l'Isère pour le versement de subventions devant être affectées aux financements des projets et des actions menées pour l'année 2015 par le centre de restauration et d'études archéologiques de Vienne ; les Musées viennois ; la valorisation du patrimoine et la reconduction d'un chargé de mission patrimoine.

(Voté à l'unanimité)

70 – Demande de subvention à Rhône Pluriel pour l'achat de mobilier suite au déménagement de la Bibliothèque « Vallée de la Gère »

Le Conseil municipal a sollicité auprès de Rhône Pluriel une subvention de 14 000 euros pour financer l'achat de nouveaux mobiliers professionnels et informatiques pour l'ouverture de la bibliothèque « Vallée de la Gère » dans ses nouveaux locaux en 2016.

(Voté à l'unanimité)

71 – Valorisation du patrimoine viennois dans le cadre du label « Ville d'art et d'histoire », Demande de subvention 2014 auprès du Ministère de la Culture

Le Conseil municipal a sollicité auprès du Ministère de la Culture (DRAC) une subvention de 16.000 euros pour réaliser différentes actions.

(Voté à l'unanimité)

72 – Avenant à la convention entre la Ville de Vienne et l'Office de Tourisme de Vienne et du Pays Viennois relative aux actions menées dans le cadre du label « Ville d'Art et d'Histoire »

Le Conseil municipal a approuvé la signature de l'avenant à la convention entre la Ville de Vienne et l'Office de Tourisme de Vienne et du Pays Viennois relative aux actions menées dans le cadre du label « Ville d'art et d'histoire ».

(Voté à l'unanimité)

73 – Création de tarifs de location de l'espace d'exposition du cloître Saint André le Bas

Considérant la possibilité de louer de manière exceptionnelle le cloître Saint André-le-Bas et ses espaces d'exposition, le Conseil municipal a approuvé la création et l'application de tarifs de location du cloître Saint-André-le-Bas. Les tarifs proposés sont les suivants :

Cloître seul (hors horaires d'ouverture) :

- 1 000 € pour une demi-journée ou soirée (comprenant la mise à disposition de l'espace, la présence de 3 agents d'accueil et de surveillance du cloître Saint André-le-Bas, et le nettoyage)

- 1 200 € pour une demi-journée ou soirée (comprenant la mise à disposition de l'espace, la présence de 3 agents d'accueil et de surveillance du cloître Saint André-le-Bas, le nettoyage et la visite

privilegiée contextualisée et ciblée de l'exposition en cours)

- 2 000 € pour une journée (comprenant la mise à disposition de l'espace, 3 agents d'accueil et de surveillance du cloître Saint André-le-Bas et le nettoyage),

- 2 200 € pour une journée (comprenant la mise à disposition de l'espace, 3 agents d'accueil et de surveillance du cloître Saint André-le-Bas, le nettoyage et la visite privilégiée contextualisée et ciblée de l'exposition en cours)

Cloître + deux salles d'exposition (hors période d'exposition et de montage/démontage, hors horaires d'ouverture) :

- 1 500 € pour une demi-journée ou soirée (comprenant la mise à disposition des deux espaces, la présence de 3 agents d'accueil et de surveillance et le nettoyage du cloître et des 2 salles et des sanitaires)

- 2500 € pour une journée (comprenant la mise à disposition des deux espaces, la présence de 3 agents d'accueil et de surveillance et le nettoyage du cloître et des 2 salles et des sanitaires)

(Voté à l'unanimité)



74 – Répartition complémentaire des subventions aux associations et organismes pour l'année 2014 – Comité des Œuvres Sociales.

Le Conseil Municipal a approuvé l'attribution de la subvention de 15 000 euros au Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Vienne et du CCAS.

(Voté à l'unanimité)

75 - Convention de mise à disposition à titre gratuit d'un local communal à l'association « Les Restaurants du cœur »

Le Conseil municipal a approuvé le renouvellement de la convention de mise à disposition à titre gratuit d'un local communal à l'association « Les Restaurants du Cœur ».

(Voté à l'unanimité)

• Si vous souhaitez prendre connaissance du détail des délibérations, des motions, des abstentions, etc., ces documents sont affichés sous les arcades de la Mairie et consultables dans les services municipaux.